

# PROTOCOLE NON RÉGLEMENTÉ POUR L'ADMINISTRATION DE GOUTTES NASALES SALINES

Le présent protocole définit les règles selon lesquelles des gouttes nasales peuvent être administrées dans un centre de la petite enfance, dans un service de garde en milieu familial ou dans une garderie selon la réglementation en vigueur. Le formulaire d'autorisation doit être signé par le parent. Le titulaire d'un permis de centre et la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial ou le titulaire d'un permis de garderie s'engagent à respecter toutes les règles prévues au protocole.

## LES RÈGLES DE BASE À RESPECTER

Dans le cadre du présent protocole, des gouttes nasales salines peuvent être administrées pour soulager la congestion nasale et favoriser la liquéfaction des sécrétions nasales épaisses.

Ces gouttes doivent être fournies par le parent, dans leur contenant original, identifié au nom de l'enfant.

La posologie inscrite sur le contenant du médicament ne peut en aucun cas être dépassée.

L'administration de gouttes nasales salines doit être inscrite au registre des médicaments prévu au règlement; l'information doit être communiquée au parent.

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les gouttes nasales salines peuvent aider à soulager la congestion nasale due au rhume; elles ne guérissent toutefois pas le rhume.

Ces gouttes ne contiennent que de l'eau et du sel; elles sont vendues en pharmacie et peuvent être obtenues sans prescription.

## CE QU'IL FAUT FAIRE

### ... pour prévenir l'irritation nasale

Un environnement trop sec ou poussiéreux peut provoquer des irritations du nez et de la gorge et accroître l'inconfort dû à la congestion nasale.

Pour prévenir ces difficultés, il est recommandé de :

- ▶ maintenir un bon niveau d'humidité, soit environ 40%;

- ▶ assurer une température constante des locaux et éviter de les surchauffer; la température ne devrait pas excéder 22°C (72°F);
- ▶ ventiler régulièrement les locaux en évitant que les enfants ne soient dans les courants d'air.

### ... pour la congestion nasale

L'utilisation de gouttes nasales salines peut aider à soulager la congestion nasale. Elles doivent être administrées comme suit :

- ▶ choisir un moment où l'enfant est calme, le moucher ou, s'il en est incapable, utiliser une petite pompe nasale en procédant délicatement (cette pompe doit être réservée à un enfant; elle devrait donc être fournie par les parents);
- ▶ s'assurer que l'on utilise le contenant identifié au nom de l'enfant et vérifier la date d'expiration du médicament;
- ▶ se laver les mains avant et après;
- ▶ coucher l'enfant et lui renverser la tête légèrement par en arrière; tenir sa tête pour éviter qu'elle ne bouge;
- ▶ laisser tomber une à deux gouttes sur le bord d'une narine et la masser légèrement; pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il faut éviter d'introduire l'extrémité du contenant dans le nez de l'enfant;
- ▶ procéder de la même façon pour l'autre narine;
- ▶ bien nettoyer l'extrémité du contenant, surtout s'il a été en contact avec le nez de l'enfant;
- ▶ au besoin, répéter à toutes les 3 ou 4 heures.

On devrait expliquer à l'enfant avec des mots simples le lien entre la maladie et le médicament et les résultats escomptés; avant chaque étape, l'aviser de ce que l'on va faire afin d'obtenir sa collaboration.

*Le présent protocole est une adaptation d'un protocole préparé par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et révisé par l'Association des pédiatres du Québec. L'information qu'il contient est conforme à l'état des connaissances sur le sujet (1998).*

FO-645 (2000-08)

## FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR LES GOUTTES NASALES SALINES

Les parents ne sont pas tenus de signer ce protocole. Toutefois, l'administration de gouttes nasales salines ne peut se faire sans une autorisation écrite des parents. Les parents peuvent, s'ils le désirent, limiter la période de validité de l'autorisation accordée en inscrivant la durée dans l'espace prévu à cette fin.

J'autorise

(nom du centre de la petite enfance, de la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial, de la personne qui l'assiste conformément à la loi ou nom de la garderie selon le cas).

à administrer, conformément au présent protocole, les gouttes nasales salines vendues sous le nom commercial suivant :

Marque de commerce

Nom et prénom de l'enfant

Durée de validité de l'autorisation

Signature du parent

Date

FO-645 (2000-08)

